

ETHI(P)C Conférence

le vendredi 21 novembre 2014 de 15:30 à 17:30

Institut Paoli-Calmettes
Salle de conférence du centre d'information,
de prévention et de consultation en Cancérologie
15, Boulevard Leï Roure
13009 Marseille

Renseignements et inscription

Marina Chacal Tél : 04 91 22 33 59

Fax : 04 91 22 38 55

Courriel : chacalm@ipc.unicancer.fr

Inscription gratuite mais obligatoire

Nombre de places limité

Autonomie, décision d'arrêt de traitement, directives anticipées : principes éthiques et encadrement juridique des pratiques.

En présence de Roger Mislawski

La loi Léonetti à la suite de la loi Kouchner a mis l'autonomie de la personne malade au cœur de toute décision la concernant. Toutefois ce principe éthique ne suffit pas à rendre compte de l'ensemble des dispositions légales qui encadrent les pratiques en matière d'arrêt de traitement. La loi, sans le dire explicitement, laisse une place non négligeable aux valeurs des professionnels de santé mais les encadre en particulier d'un point de vue procédural.